

HALTE AUX AMALGAMES ! LES AGENTS NE SONT PAS DES TRUANDS !

Alors que l'on dénie aux agents l'octroi des moyens nécessaires à l'exercice de leur métiers, la fraude fiscale prospère et le contrôle de la dépense publique devient de plus en plus compliqué.

Pris les doigts dans le pot de confiture des paradis fiscaux, le ministre du budget s'est retrouvé contraint de démissionner. Subissant les dommages collatéraux de la pression médiatique suscitée, les agents des finances publiques se retrouvent assimilés, par une partie des usagers, à ce nouveau scandale financier.

C'est dans ce contexte que les agents ont reçu de manière peu fortuite une note expliquant que les obligations déclaratives seront vérifiées tous les ans et que les dossiers seraient contrôlés tous les 5 ans.

Les agents seraient-ils des grands fraudeurs jouant avec les places offshore ? Nous ne le pensons pas et nous condamnons ce zèle. Si le même zèle devait-être appliqué à toutes les entreprises, il faudrait embaucher.

En sachant qu'un vérificateur contrôle 13 dossiers par an (la CGT revendique 12), pour contrôler tous les 5 ans les 4,5 millions d'entreprises soumise à la TVA il faut $4\,500\,000 / 13 = 346\,153 / 5 = 69\,230$ vérificateurs. Aujourd'hui il y en a 5 000...

A l'autre bout de la chaîne, il y a aussi le nécessaire contrôle de la dépense. Non seulement aucune trésorerie ne doit fermer mais les postes doivent être renforcés.

La séparation ordonnateur comptable doit être réactualisée.

Ce contrôle de la dépense de l'Etat, des collectivités locales comme des hôpitaux est une garantie (pas la seule) de la bonne utilisation des deniers publics.

Réduire encore les moyens de ces services transformerait les comptables au mieux en simple auditeur au pire justifierait leur suppression totale. Ce n'est pas notre conception des missions de la DGFIP.

Révoltée par la situation générée par le « CAHUZAC GATE » et les tentatives d'amalgames dont sont victime les agents, la CGT Finances Publiques a interpellé la Direction Générale pour la prise de mesures immédiates.

ELLE RÉITÈRE SES REVENDICATIONS !

Eu égard au climat tendu, la CGT Finances Publiques demande au Directeur Général de prendre toutes les dispositions pour anticiper les éventuelles difficultés qui pourraient survenir dans tous les services et en particulier ceux en charge de l'accueil, de recouvrement, du contrôle fiscal et de la dépense publique.

Montreuil, le 23 avril 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Les agents ne sont en aucune manière responsables de l'ambiance anti fiscale qui se manifeste. Ils doivent donc être protégés.

Par ailleurs, elle réclame l'arrêt immédiat des sessions de stages déontologiques programmés en ce moment. Compte-tenu des événements actuels, cette opération nous apparaît, pour le moins, mal venue.

Comment exiger des agents de la DGFIP l'exemplarité alors que le mauvais exemple vient d'en haut !

Enfin, sans remettre en cause le principe des contrôles sur pièces des dossiers des agents, elle invite au discernement et à la retenue.

Il faut cesser la surenchère consistant à traiter les agents comme des fraudeurs potentiels. Compte-tenu de l'actualité, ils n'ont d'autant moins de leçons à recevoir !

La CGT Finances
Publiques appelle les
agents à prendre toutes
les initiatives pour faire
entendre la voix des
présentes exigences !

Pour être ensemble
Pour être ensemble
Plus nombreux et
Plus nombreux et
Plus forts...
Plus forts...



Journée internationale du travail

Un 1^{er} Mai de solidarité et
d'exigences.

En France et dans le monde

Pour le progrès social,
mettons les pieds dans le
plat !